



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

OAKLEN

10 mai 2024

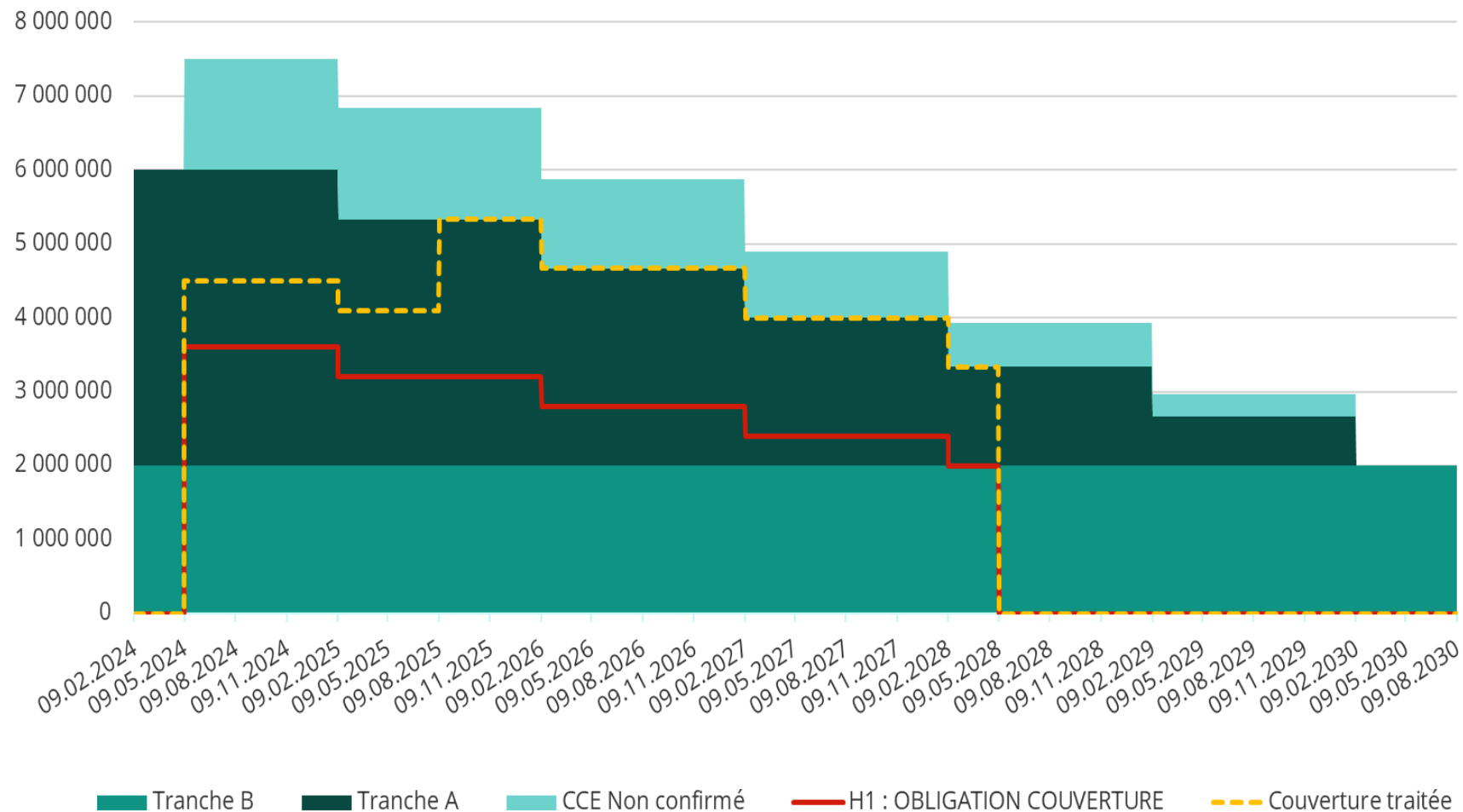


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,50% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- L'ancienne couverture a été débouclée, générant une soulte en faveur du client de 39'800 euros.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,50% à 4 ans.

Répartition bancaire : BPRI 100%.

Caractéristiques

Financements :

Prêteurs : BPRI, CA

Prêt Tranche A : €4'000'000, tiré le 09/02/2024, amortissement linéaire annuel, échéance 09/02/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,20%

Prêt Tranche B : €2'000'000, tiré le 09/02/2024, amort. In fine, échéance 09/08/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,60%.

Crédit de croissance externe non Confirmé :

- Tirage de €1'500'000 pris en compte dans l'analyse à partir du 09/05/2024. Amortissement linéaire annuel, échéance 09/02/2030, floor 0% sur Euribor 3 mois + 2,20%

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à souscrire avec une ou plusieurs banques de couverture un ou plusieurs contrats de couverture contre le risque de hausse des taux d'intérêts pour un montant **notionnel égal au minimum à 60% de l'encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement**, pour une durée de **4 ans minimum** à compter de la date de sa(leur) conclusion et permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences d'une hausse du Taux de Référence de plus de **150 points de base** par rapport à sa valeur à la date de signature du Contrat et en justifier à l'Agent dans un délai **de 4 mois** à compter de la date de signature du Contrat.

→ **09/06/2024**

Banques de couverture: BPRI, CA

Ancienne couverture :

CAP 1,0% LCL : départ 08/09/2021, échéance 08/09/2025, amortissement spécifique, notionnel €2'244'000. **Prime up-front de €9'000.**

Couverture débouclée.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : BPRI

Cours d'exercice : 2,50% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 03/05/2024

Date de début : 09/05/2024

Date de fin : 09/05/2028

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €4'500'000 amortissements spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 09/05/2028 : **0,8060%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€143'887**.

Primes à payer

Couverture BPRI

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
07.05.2024	09.05.2024	09.08.2024	09.08.2024	4 500 000	9 269	-134 618
07.08.2024	09.08.2024	11.11.2024	11.11.2024	4 500 000	9 471	-125 147
07.11.2024	11.11.2024	10.02.2025	10.02.2025	4 500 000	9 168	-115 979
06.02.2025	10.02.2025	09.05.2025	09.05.2025	4 100 000	8 078	-107 901
07.05.2025	09.05.2025	11.08.2025	11.08.2025	4 100 000	8 629	-99 272
07.08.2025	11.08.2025	10.11.2025	10.11.2025	5 333 334	10 866	-88 406
06.11.2025	10.11.2025	09.02.2026	09.02.2026	5 333 334	10 866	-77 540
05.02.2026	09.02.2026	11.05.2026	11.05.2026	4 666 668	9 508	-68 032
07.05.2026	11.05.2026	10.08.2026	10.08.2026	4 666 668	9 508	-58 525
06.08.2026	10.08.2026	09.11.2026	09.11.2026	4 666 668	9 508	-49 017
05.11.2026	09.11.2026	09.02.2027	09.02.2027	4 666 668	9 612	-39 404
05.02.2027	09.02.2027	10.05.2027	10.05.2027	4 000 001	8 060	-31 344
06.05.2027	10.05.2027	09.08.2027	09.08.2027	4 000 001	8 150	-23 195
05.08.2027	09.08.2027	09.11.2027	09.11.2027	4 000 001	8 239	-14 956
05.11.2027	09.11.2027	09.02.2028	09.02.2028	4 000 001	8 239	-6 717
07.02.2028	09.02.2028	09.05.2028	09.05.2028	3 333 334	6 717	0

Prime lissée

0.81%

Total à payer

143 887



OAKLEN

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		CCE Non confirmé		TOTAL DETTE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traîtée
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD			
07.02.2024	09.02.2024	11.03.2024	11.03.2024	0	4 000 000	0	2 000 000	0	0	6 000 000	0	0
07.03.2024	11.03.2024	09.04.2024	09.04.2024	0	4 000 000	0	2 000 000	0	0	6 000 000	0	0
05.04.2024	09.04.2024	09.05.2024	09.05.2024	0	4 000 000	0	2 000 000	0	0	6 000 000	0	0
07.05.2024	09.05.2024	09.08.2024	09.08.2024	0	4 000 000	0	2 000 000	-1 500 000	1 500 000	7 500 000	3 600 000	4 500 000
07.08.2024	09.08.2024	11.11.2024	11.11.2024	0	4 000 000	0	2 000 000	0	1 500 000	7 500 000	3 600 000	4 500 000
07.11.2024	11.11.2024	10.02.2025	10.02.2025	0	4 000 000	0	2 000 000	0	1 500 000	7 500 000	3 600 000	4 500 000
06.02.2025	10.02.2025	09.05.2025	09.05.2025	666 666	3 333 334	0	2 000 000	0	1 500 000	6 833 334	3 200 000	4 100 000
07.05.2025	09.05.2025	11.08.2025	11.08.2025	0	3 333 334	0	2 000 000	0	1 500 000	6 833 334	3 200 000	4 100 000
07.08.2025	11.08.2025	10.11.2025	10.11.2025	0	3 333 334	0	2 000 000	0	1 500 000	6 833 334	3 200 000	5 333 334
06.11.2025	10.11.2025	09.02.2026	09.02.2026	0	3 333 334	0	2 000 000	0	1 500 000	6 833 334	3 200 000	5 333 334
05.02.2026	09.02.2026	11.05.2026	11.05.2026	666 666	2 666 668	0	2 000 000	300 000	1 200 000	5 866 668	2 800 001	4 666 668
07.05.2026	11.05.2026	10.08.2026	10.08.2026	0	2 666 668	0	2 000 000	0	1 200 000	5 866 668	2 800 001	4 666 668
06.08.2026	10.08.2026	09.11.2026	09.11.2026	0	2 666 668	0	2 000 000	0	1 200 000	5 866 668	2 800 001	4 666 668
05.11.2026	09.11.2026	09.02.2027	09.02.2027	0	2 666 668	0	2 000 000	0	1 200 000	5 866 668	2 800 001	4 666 668
05.02.2027	09.02.2027	10.05.2027	10.05.2027	666 667	2 000 001	0	2 000 000	300 000	900 000	4 900 001	2 400 001	4 000 001

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		CCE Non confirmé		TOTAL DETTE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Couverture traitee
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD			
06.05.2027	10.05.2027	09.08.2027	09.08.2027	0	2 000 001	0	2 000 000	0	900 000	4 900 001	2 400 001	4 000 001
05.08.2027	09.08.2027	09.11.2027	09.11.2027	0	2 000 001	0	2 000 000	0	900 000	4 900 001	2 400 001	4 000 001
05.11.2027	09.11.2027	09.02.2028	09.02.2028	0	2 000 001	0	2 000 000	0	900 000	4 900 001	2 400 001	4 000 001
07.02.2028	09.02.2028	09.05.2028	09.05.2028	666 667	1 333 334	0	2 000 000	300 000	600 000	3 933 334	2 000 000	3 333 334
05.05.2028	09.05.2028	09.08.2028	09.08.2028	0	1 333 334	0	2 000 000	0	600 000	3 933 334	0	0
07.08.2028	09.08.2028	09.11.2028	09.11.2028	0	1 333 334	0	2 000 000	0	600 000	3 933 334	0	0
07.11.2028	09.11.2028	09.02.2029	09.02.2029	0	1 333 334	0	2 000 000	0	600 000	3 933 334	0	0
07.02.2029	09.02.2029	09.05.2029	09.05.2029	666 667	666 667	0	2 000 000	300 000	300 000	2 966 667	0	0
07.05.2029	09.05.2029	09.08.2029	09.08.2029	0	666 667	0	2 000 000	0	300 000	2 966 667	0	0
07.08.2029	09.08.2029	09.11.2029	09.11.2029	0	666 667	0	2 000 000	0	300 000	2 966 667	0	0
07.11.2029	09.11.2029	11.02.2030	11.02.2030	0	666 667	0	2 000 000	0	300 000	2 966 667	0	0
07.02.2030	11.02.2030	09.05.2030	09.05.2030	666 667	0	0	2 000 000	300 000	0	2 000 000	0	0
07.05.2030	09.05.2030	09.08.2030	09.08.2030	0	0	0	2 000 000	0	0	2 000 000	0	0
07.08.2030	09.08.2030	11.11.2030	11.11.2030	0	0	2 000 000	0	0	0	0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	1 786
-------------	-------

BPRI

Economies totales

25 785

Taux/Prix sans marge bancaire	133 957
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	169 672
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	35 715
---	--------

Prix final	143 887
------------	---------

Marge finale	9 930
--------------	-------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

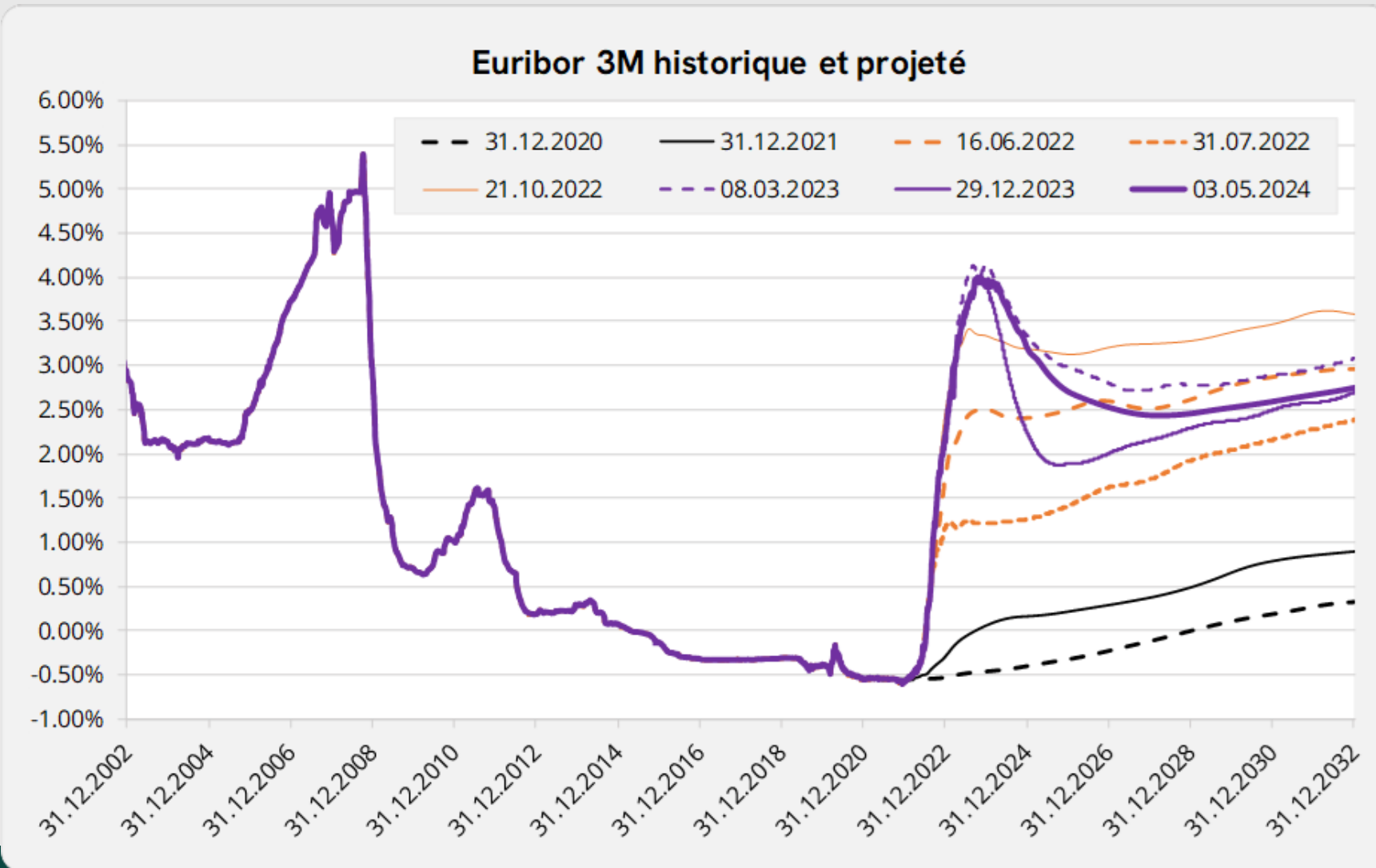
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus



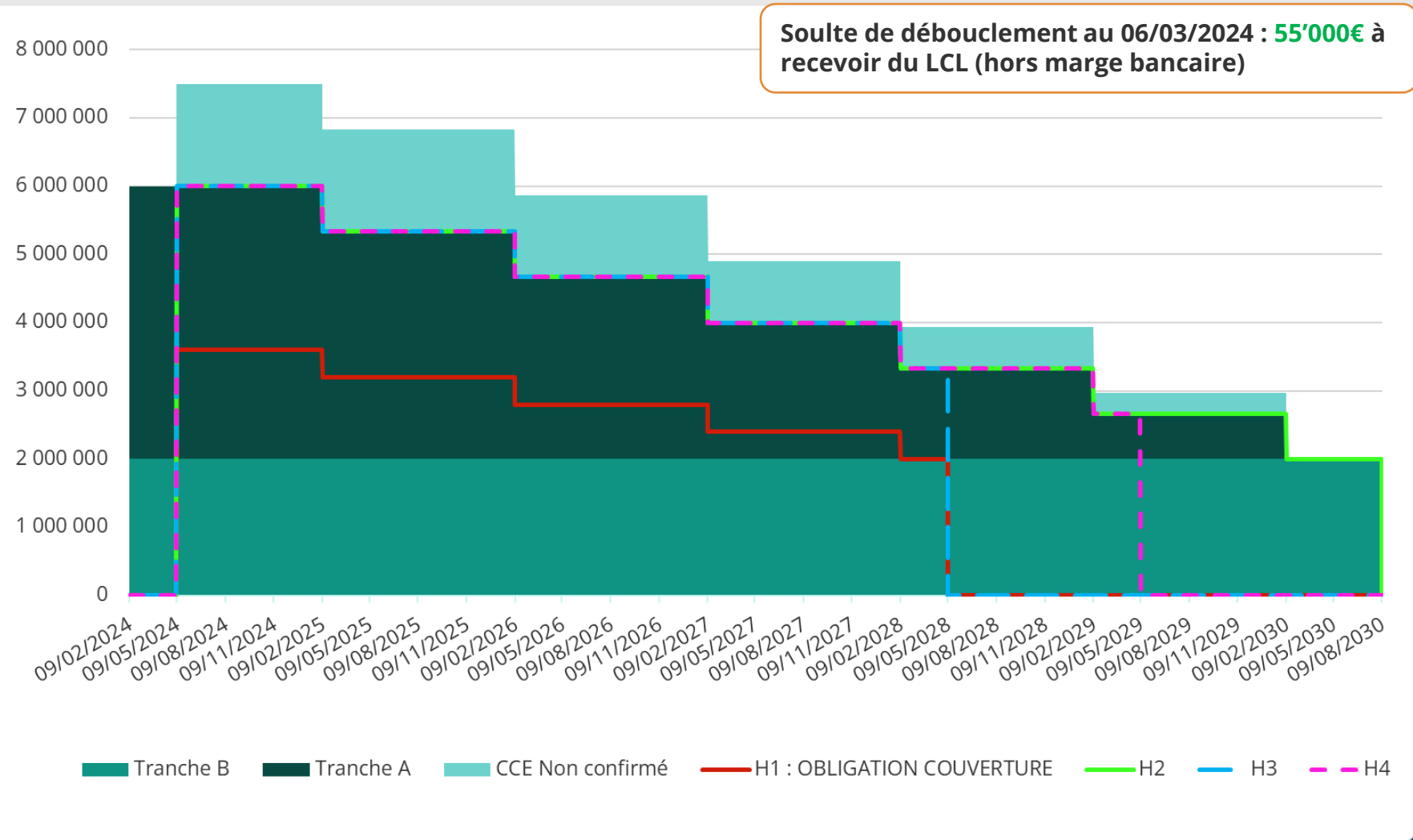
OAKLEN

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

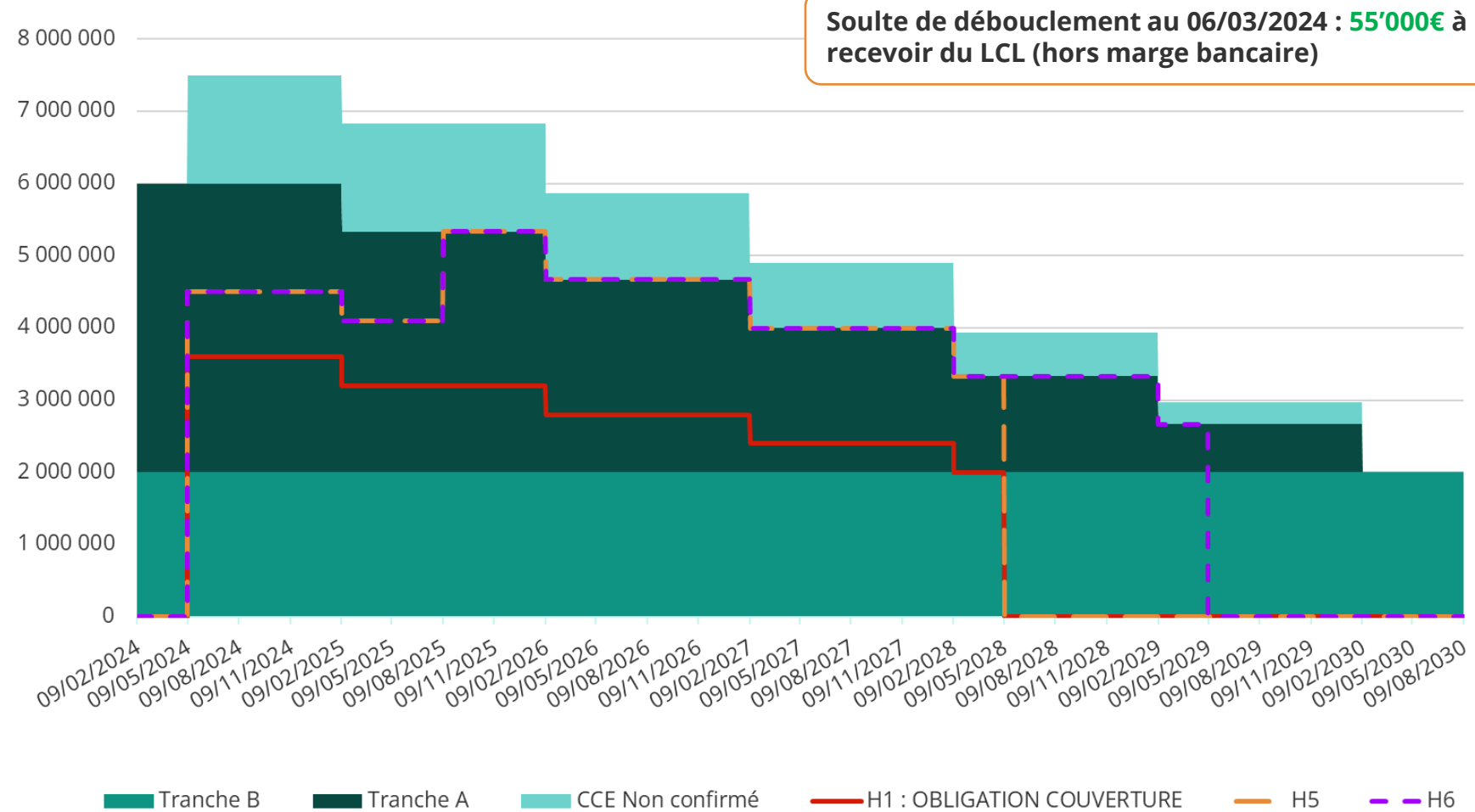
Données de marché (03/05/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2
Valeur 1bp en EUR	1 178	2 589
Swap sans Floor	2.73%	2.66%
Swap avec Floor	2.84%	2.79%
Cap 0% annualisé	2.84%	2.79%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Cap 0% :

- Ne permet pas de bénéficier d'une baisse des taux car ce produit, très cher actuellement, fige intégralement les taux d'intérêts
- Nécessite plus de lignes de risques dans les banques
- C'est un produit que nous recommandions lorsque les Euribor étaient négatifs ou proches de zéro

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4 ans	6.25 ans	4 ans	5 ans	4 ans	5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	3 600 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	4 500 000	4 500 000
Notionnel au 09/08/2025	3 200 000	5 333 334	5 333 334	5 333 334	5 333 334	5 333 334
Début de période	09/05/2024	09/05/2024	09/05/2024	09/05/2024	09/05/2024	09/05/2024
Fin de période	09/05/2028	09/08/2030	09/05/2028	09/05/2029	09/05/2028	09/05/2029
Valeur 1bp en EUR	1 178	2 589	1 963	2 284	1 786	2 107

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.84%	2.79%	2.84%	2.80%	2.79%	2.75%
Taux financement Max	2.84%	2.79%	2.84%	2.80%	2.79%	2.75%

Cap 2.5% annualisé	0.74%	0.77%	0.75%	0.76%	0.73%	0.74%
Taux financement Max	3.24%	3.27%	3.25%	3.26%	3.23%	3.24%

Cap 3% annualisé	0.48%	0.52%	0.48%	0.50%	0.48%	0.50%
Taux financement Max	3.48%	3.52%	3.48%	3.50%	3.48%	3.50%

Cap 3.5% annualisé	0.29%	0.35%	0.29%	0.32%	0.30%	0.32%
Taux financement Max	3.79%	3.85%	3.79%	3.82%	3.80%	3.82%

Cap 5.391% annualisé*	0.11%	-	-	-	-	-
Taux financement Max	5.51%					

Floor 1% annualisé**	0.11%	0.15%	0.11%	0.13%	0.12%	0.14%
Taux financement Max	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité

Prime des options en EUR						
Cap 0%	313 000	665 100	523 300	596 300	466 000	539 600
Cap 2.5%	82 000	184 900	137 900	161 300	122 100	145 800
Cap 3%	52 500	125 100	88 500	106 400	79 400	97 600
Cap 3.5%	31 800	82 400	53 700	67 600	49 600	63 700
Cap 5.391%*	12 600	-	-	-	-	-
Floor 1%**	11 700	36 100	19 600	27 500	19 300	27 200

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

*Couverture la moins
chère possible selon
l'obligation de
couverture adossée à
votre crédit

** Voir slide suivante

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

****Floor 1% : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H5 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
07/05/2024	09/05/2024	09/08/2024	09/08/2024	4 500 000	7 866	-114 234
07/08/2024	09/08/2024	11/11/2024	11/11/2024	4 500 000	8 037	-106 198
07/11/2024	11/11/2024	10/02/2025	10/02/2025	4 500 000	7 780	-98 418
06/02/2025	10/02/2025	09/05/2025	09/05/2025	4 100 000	6 855	-91 563
07/05/2025	09/05/2025	11/08/2025	11/08/2025	4 100 000	7 322	-84 241
07/08/2025	11/08/2025	10/11/2025	10/11/2025	5 333 334	9 221	-75 020
05/02/2026	09/02/2026	11/05/2026	11/05/2026	4 666 668	8 068	-57 731
07/05/2026	11/05/2026	10/08/2026	10/08/2026	4 666 668	8 068	-49 663
05/11/2027	09/11/2027	09/02/2028	09/02/2028	4 000 001	6 992	-5 700
07/02/2028	09/02/2028	09/05/2028	09/05/2028	3 333 334	5 700	0

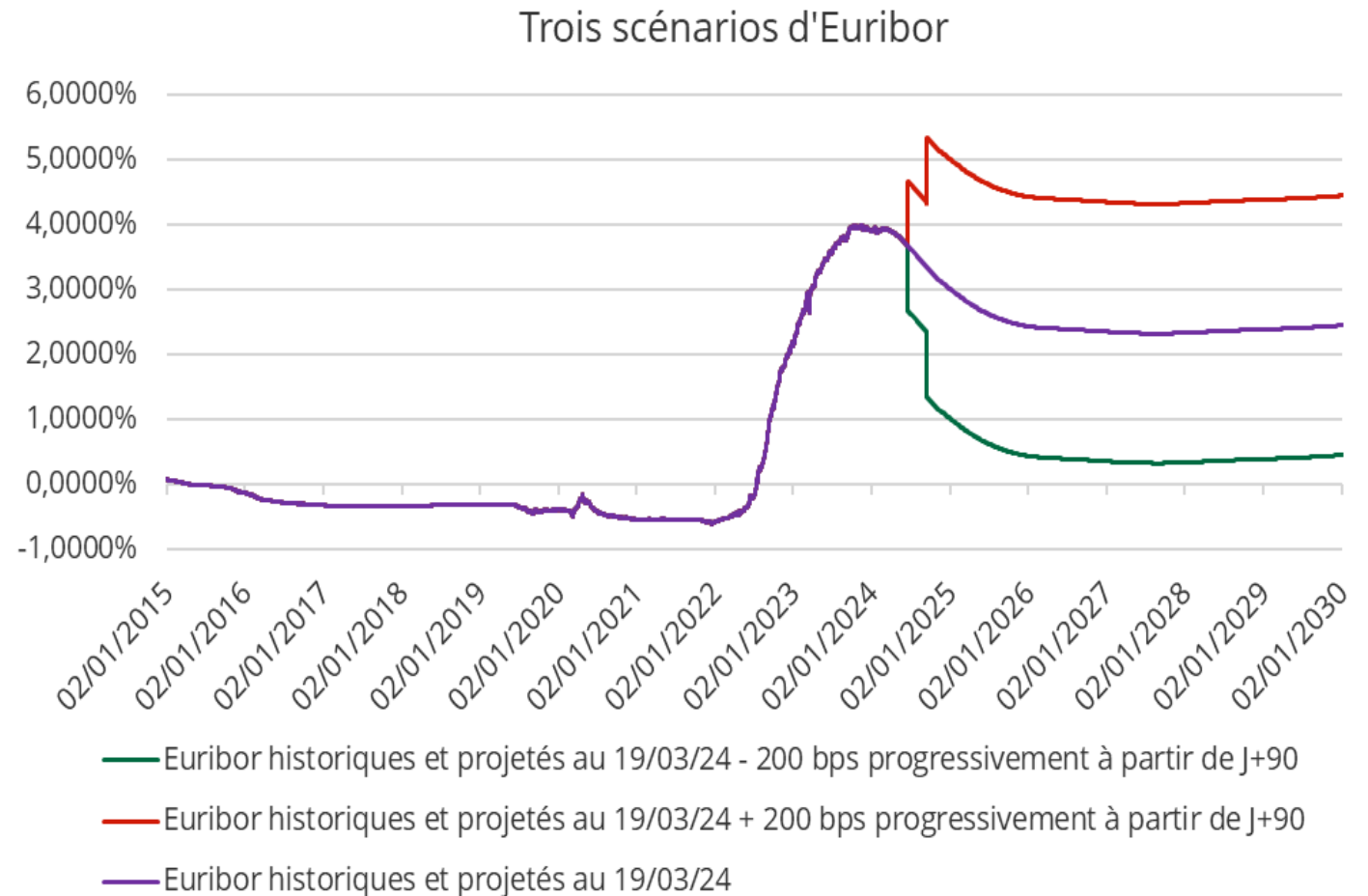
Prime lissée 0,73%

Total à payer 122 100

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

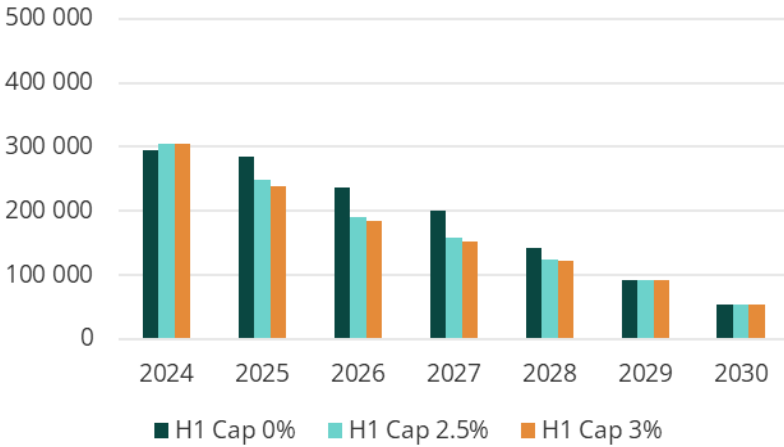
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,20%** (Tranche A et Crédit de croissance externe non confirmé), **2,60%** (Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

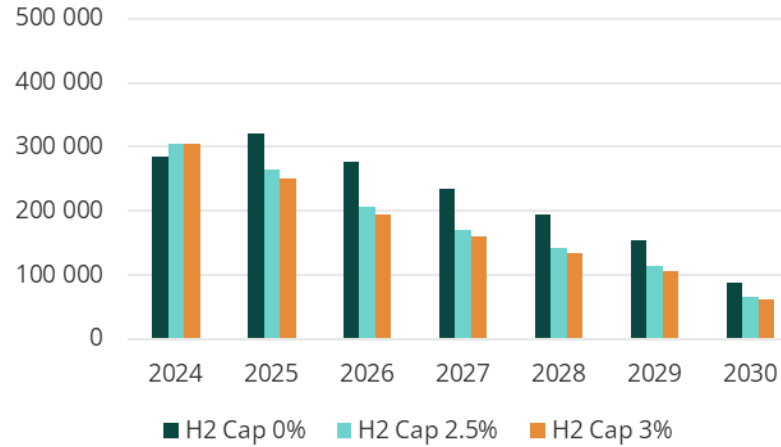


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

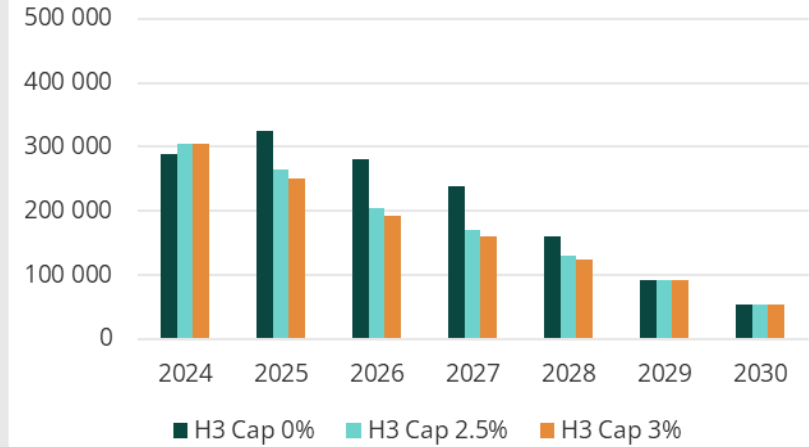
STRATEGIE H1



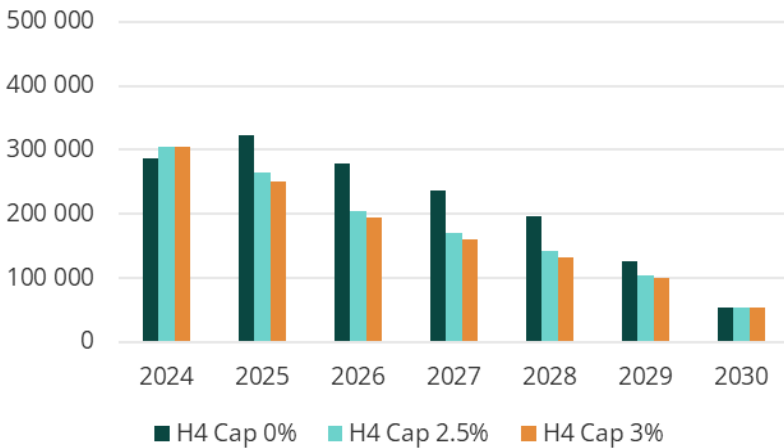
STRATEGIE H2



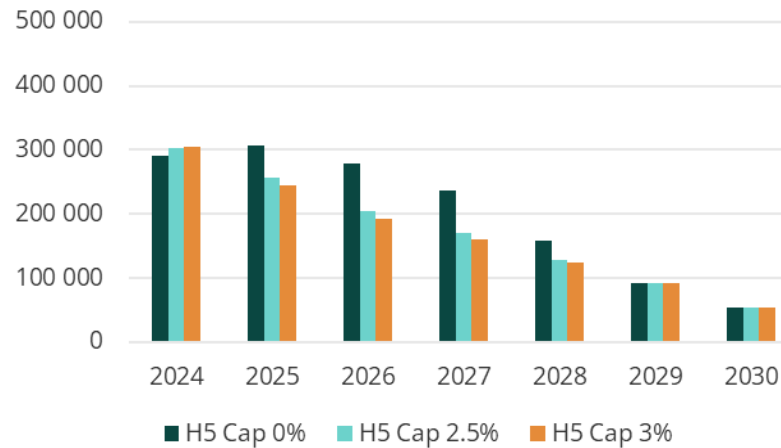
STRATEGIE H3



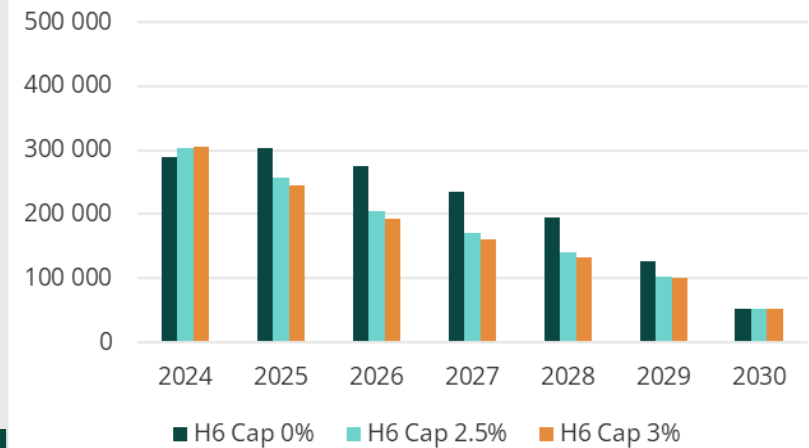
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

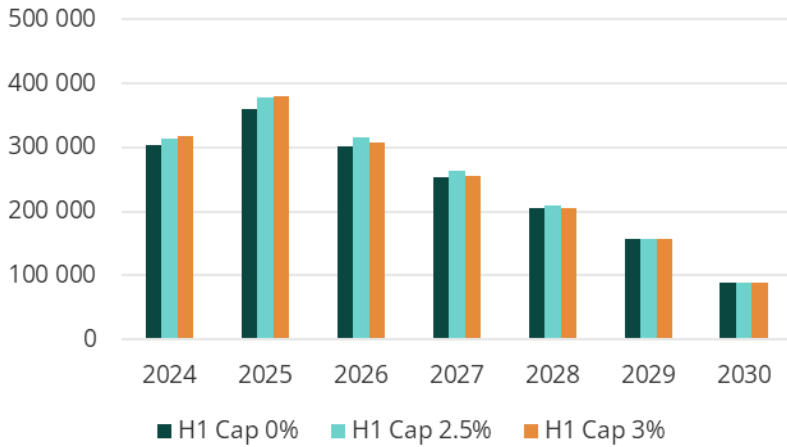


STRATEGIE H6

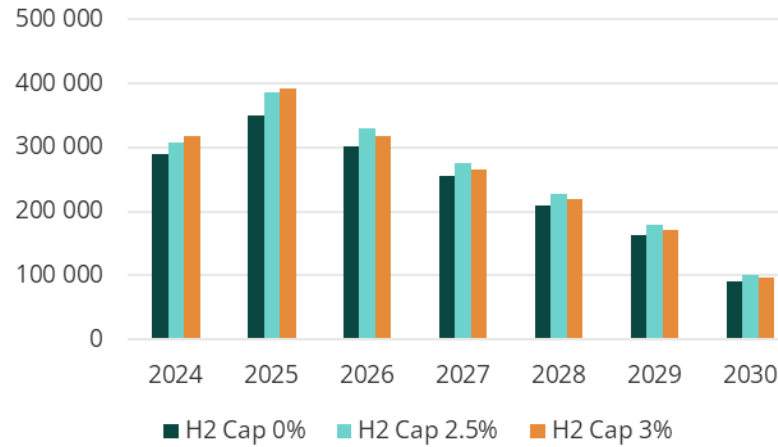


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

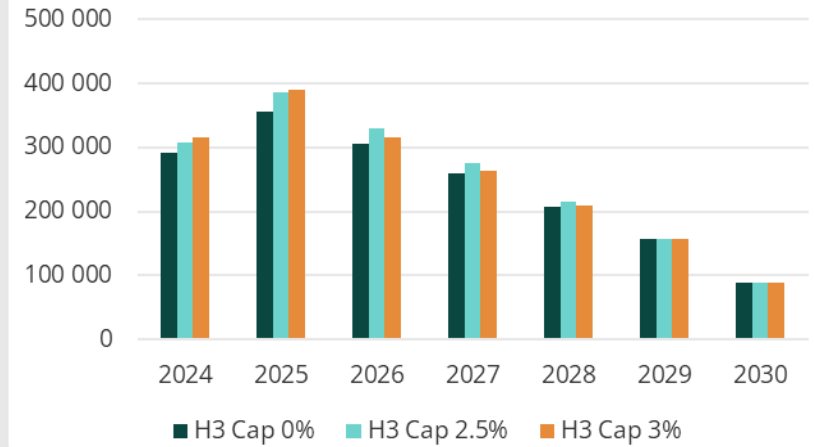
STRATEGIE H1



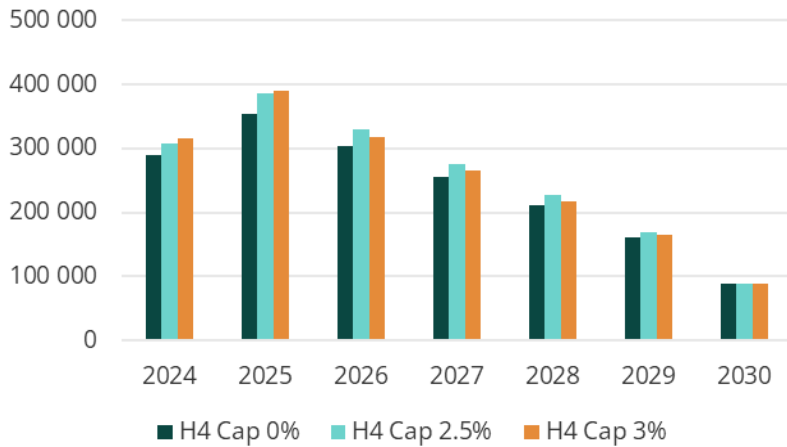
STRATEGIE H2



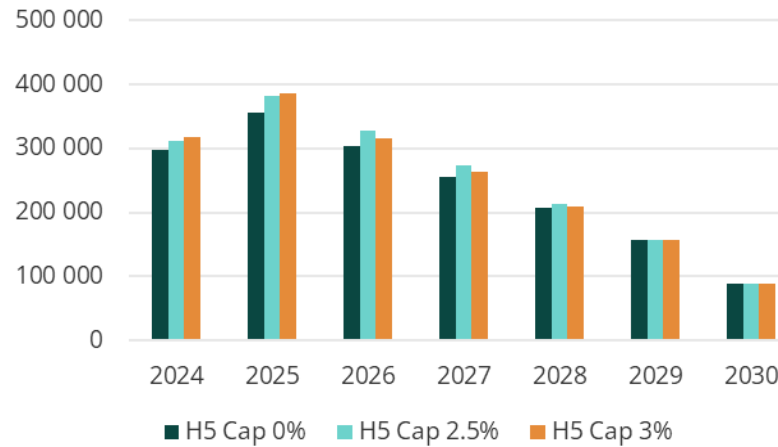
STRATEGIE H3



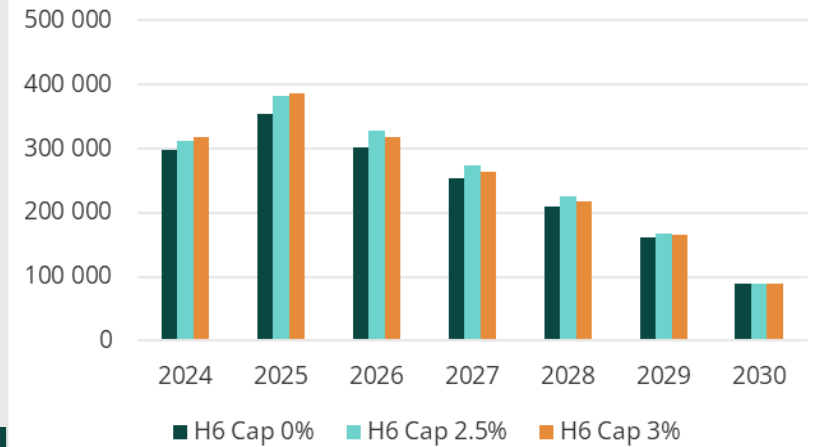
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

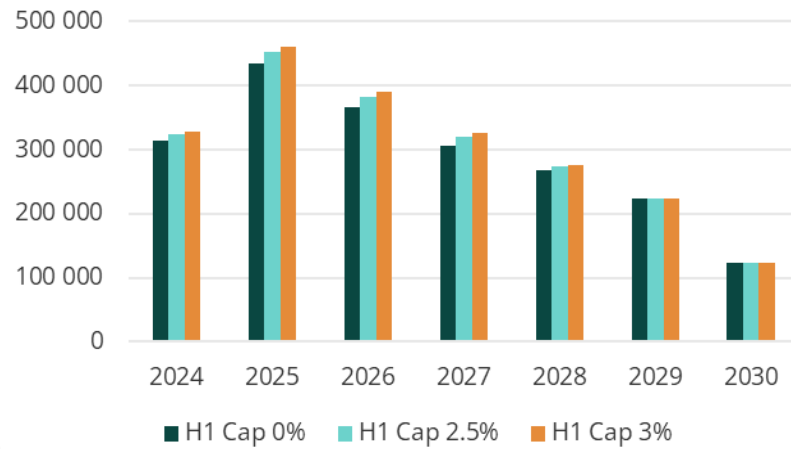


STRATEGIE H6

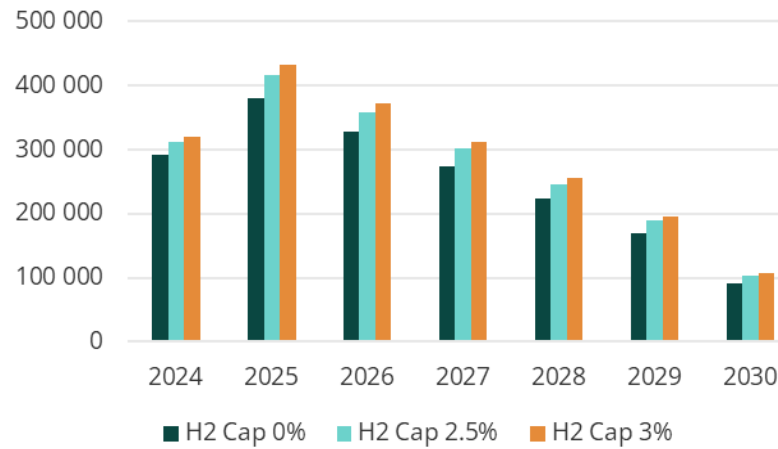


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

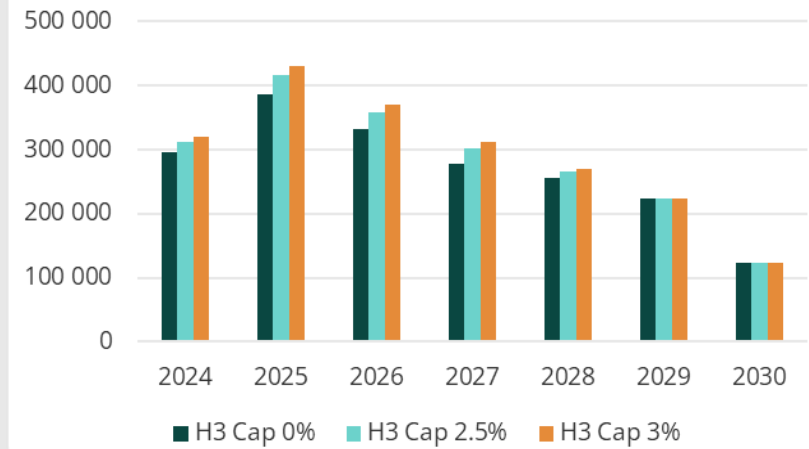
STRATEGIE H1



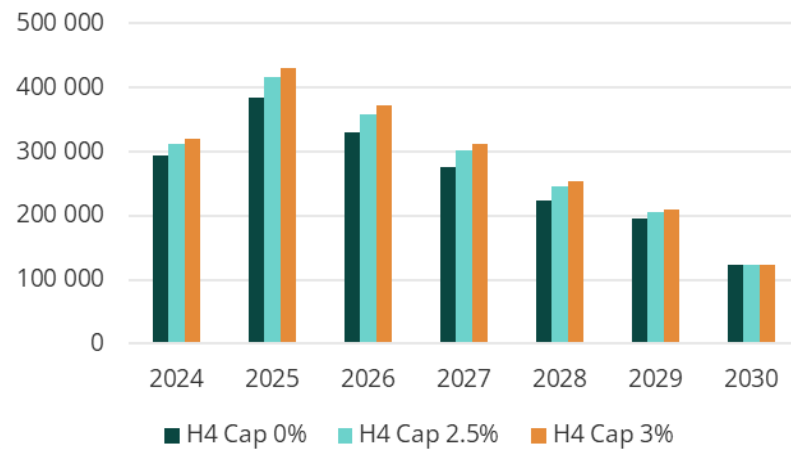
STRATEGIE H2



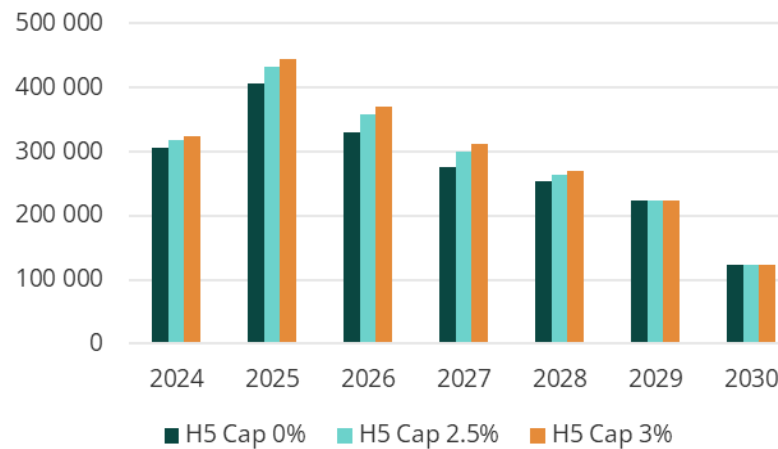
STRATEGIE H3



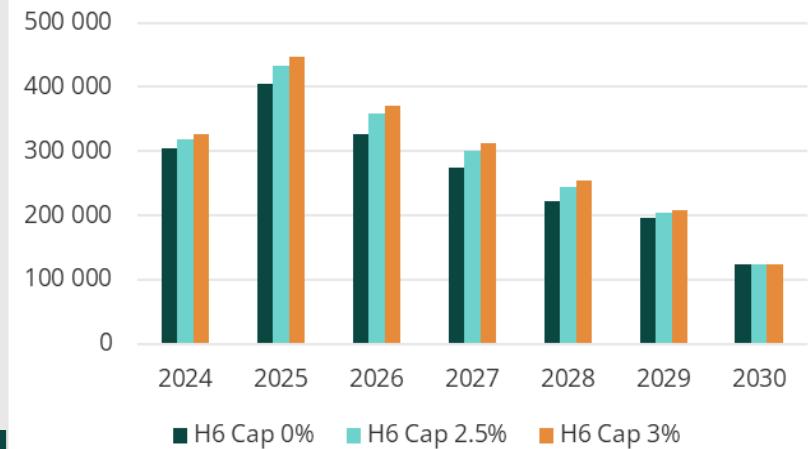
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

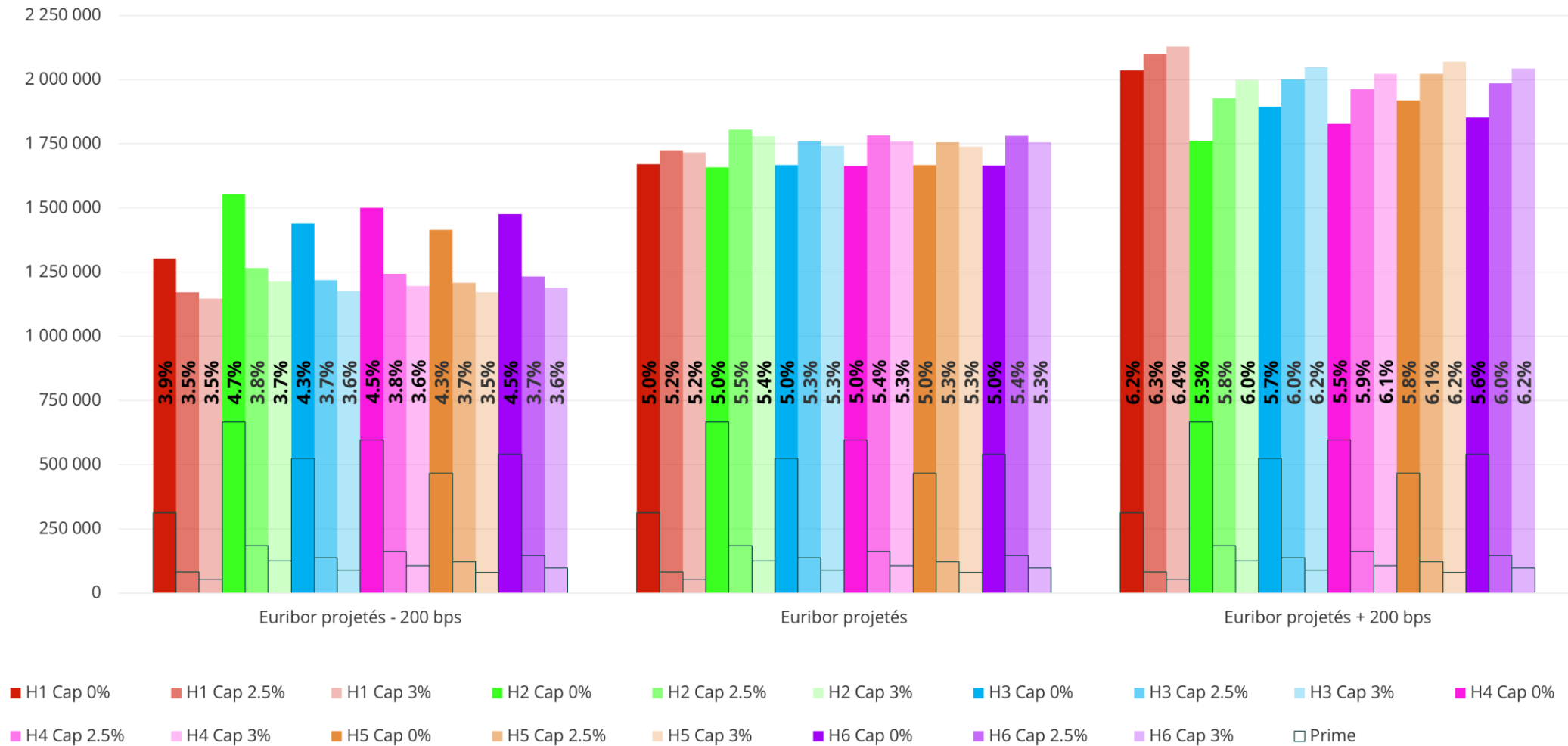


STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2.5%	H1 Cap 3%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2.5%	H2 Cap 3%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2.5%	H3 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	1 302 895	1 171 364	1 146 464	1 555 044	1 266 120	1 213 987	1 438 738	1 219 120	1 177 387
Euribor projetés	1 669 597	1 725 014	1 715 037	1 657 828	1 805 780	1 778 518	1 666 817	1 758 780	1 741 918
Euribor projetés + 200 bps	2 036 298	2 099 715	2 129 099	1 760 611	1 927 726	1 997 389	1 894 897	2 000 192	2 048 930
	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2.5%	H4 Cap 3%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2.5%	H5 Cap 3%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2.5%	H6 Cap 3%
Euribor projetés - 200 bps	1 499 643	1 242 520	1 195 287	1 415 221	1 208 410	1 171 460	1 476 727	1 232 110	1 189 660
Euribor projetés	1 663 427	1 782 180	1 759 818	1 667 203	1 756 413	1 738 517	1 664 412	1 780 113	1 756 717
Euribor projetés + 200 bps	1 827 210	1 963 275	2 022 588	1 919 184	2 021 726	2 068 315	1 852 097	1 985 110	2 042 272

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A		Tranche B		CCE Non confirmé		TOTAL DETTE
				Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	
07/02/2024	09/02/2024	09/03/2024	09/03/2024	0	4 000 000	0	2 000 000	0	0	6 000 000
07/03/2024	09/03/2024	09/04/2024	09/04/2024	0	4 000 000	0	2 000 000	0	0	6 000 000
05/04/2024	09/04/2024	09/05/2024	09/05/2024	0	4 000 000	0	2 000 000	0	0	6 000 000
07/05/2024	09/05/2024	09/08/2024	09/08/2024	0	4 000 000	0	2 000 000	-1 500 000	1 500 000	7 500 000
07/08/2024	09/08/2024	11/11/2024	11/11/2024	0	4 000 000	0	2 000 000	0	1 500 000	7 500 000
07/11/2024	11/11/2024	10/02/2025	10/02/2025	0	4 000 000	0	2 000 000	0	1 500 000	7 500 000
06/02/2025	10/02/2025	09/05/2025	09/05/2025	666 666	3 333 334	0	2 000 000	0	1 500 000	6 833 334
07/05/2025	09/05/2025	11/08/2025	11/08/2025	0	3 333 334	0	2 000 000	0	1 500 000	6 833 334
07/08/2025	11/08/2025	10/11/2025	10/11/2025	0	3 333 334	0	2 000 000	0	1 500 000	6 833 334
06/11/2025	10/11/2025	09/02/2026	09/02/2026	0	3 333 334	0	2 000 000	0	1 500 000	6 833 334
05/02/2026	09/02/2026	11/05/2026	11/05/2026	666 666	2 666 668	0	2 000 000	300 000	1 200 000	5 866 668
07/05/2026	11/05/2026	10/08/2026	10/08/2026	0	2 666 668	0	2 000 000	0	1 200 000	5 866 668
06/08/2026	10/08/2026	09/11/2026	09/11/2026	0	2 666 668	0	2 000 000	0	1 200 000	5 866 668
05/11/2026	09/11/2026	09/02/2027	09/02/2027	0	2 666 668	0	2 000 000	0	1 200 000	5 866 668
05/02/2027	09/02/2027	10/05/2027	10/05/2027	666 667	2 000 001	0	2 000 000	300 000	900 000	4 900 001
06/05/2027	10/05/2027	09/08/2027	09/08/2027	0	2 000 001	0	2 000 000	0	900 000	4 900 001
05/08/2027	09/08/2027	09/11/2027	09/11/2027	0	2 000 001	0	2 000 000	0	900 000	4 900 001
05/11/2027	09/11/2027	09/02/2028	09/02/2028	0	2 000 001	0	2 000 000	0	900 000	4 900 001
07/02/2028	09/02/2028	09/05/2028	09/05/2028	666 667	1 333 334	0	2 000 000	300 000	600 000	3 933 334
05/05/2028	09/05/2028	09/08/2028	09/08/2028	0	1 333 334	0	2 000 000	0	600 000	3 933 334
07/08/2028	09/08/2028	09/11/2028	09/11/2028	0	1 333 334	0	2 000 000	0	600 000	3 933 334
07/11/2028	09/11/2028	09/02/2029	09/02/2029	0	1 333 334	0	2 000 000	0	600 000	3 933 334
07/02/2029	09/02/2029	09/05/2029	09/05/2029	666 667	666 667	0	2 000 000	300 000	300 000	2 966 667
07/05/2029	09/05/2029	09/08/2029	09/08/2029	0	666 667	0	2 000 000	0	300 000	2 966 667
07/08/2029	09/08/2029	09/11/2029	09/11/2029	0	666 667	0	2 000 000	0	300 000	2 966 667
07/11/2029	09/11/2029	11/02/2030	11/02/2030	0	666 667	0	2 000 000	0	300 000	2 966 667
07/02/2030	11/02/2030	09/05/2030	09/05/2030	666 667	0	0	2 000 000	300 000	0	2 000 000
07/05/2030	09/05/2030	09/08/2030	09/08/2030	0	0	0	2 000 000	0	0	2 000 000
07/08/2030	09/08/2030	11/11/2030	11/11/2030	0	0	2 000 000	0	0	0	0
Période brisée										

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
07/02/2024	09/02/2024	09/03/2024	09/03/2024	0	0	0	0	0	0	0
07/03/2024	09/03/2024	09/04/2024	09/04/2024	0	0	0	0	0	0	0
05/04/2024	09/04/2024	09/05/2024	09/05/2024	0	0	0	0	0	0	0
07/05/2024	09/05/2024	09/08/2024	09/08/2024	3 600 000	3 600 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	4 500 000	4 500 000
07/08/2024	09/08/2024	11/11/2024	11/11/2024	3 600 000	3 600 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	4 500 000	4 500 000
07/11/2024	11/11/2024	10/02/2025	10/02/2025	3 600 000	3 600 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	4 500 000	4 500 000
06/02/2025	10/02/2025	09/05/2025	09/05/2025	3 200 000	3 200 000	5 333 334	5 333 334	5 333 334	4 100 000	4 100 000
07/05/2025	09/05/2025	11/08/2025	11/08/2025	3 200 000	3 200 000	5 333 334	5 333 334	5 333 334	4 100 000	4 100 000
07/08/2025	11/08/2025	10/11/2025	10/11/2025	3 200 000	3 200 000	5 333 334	5 333 334	5 333 334	5 333 334	5 333 334
06/11/2025	10/11/2025	09/02/2026	09/02/2026	3 200 000	3 200 000	5 333 334	5 333 334	5 333 334	5 333 334	5 333 334
05/02/2026	09/02/2026	11/05/2026	11/05/2026	2 800 001	2 800 001	4 666 668	4 666 668	4 666 668	4 666 668	4 666 668
07/05/2026	11/05/2026	10/08/2026	10/08/2026	2 800 001	2 800 001	4 666 668	4 666 668	4 666 668	4 666 668	4 666 668
06/08/2026	10/08/2026	09/11/2026	09/11/2026	2 800 001	2 800 001	4 666 668	4 666 668	4 666 668	4 666 668	4 666 668
05/11/2026	09/11/2026	09/02/2027	09/02/2027	2 800 001	2 800 001	4 666 668	4 666 668	4 666 668	4 666 668	4 666 668
05/02/2027	09/02/2027	10/05/2027	10/05/2027	2 400 001	2 400 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001
06/05/2027	10/05/2027	09/08/2027	09/08/2027	2 400 001	2 400 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001
05/08/2027	09/08/2027	09/11/2027	09/11/2027	2 400 001	2 400 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001
05/11/2027	09/11/2027	09/02/2028	09/02/2028	2 400 001	2 400 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001	4 000 001
07/02/2028	09/02/2028	09/05/2028	09/05/2028	2 000 000	2 000 000	3 333 334	3 333 334	3 333 334	3 333 334	3 333 334
05/05/2028	09/05/2028	09/08/2028	09/08/2028	0	0	3 333 334	0	3 333 334	0	3 333 334
07/08/2028	09/08/2028	09/11/2028	09/11/2028	0	0	3 333 334	0	3 333 334	0	3 333 334
07/11/2028	09/11/2028	09/02/2029	09/02/2029	0	0	3 333 334	0	3 333 334	0	3 333 334
07/02/2029	09/02/2029	09/05/2029	09/05/2029	0	0	2 666 667	0	2 666 667	0	2 666 667
07/05/2029	09/05/2029	09/08/2029	09/08/2029	0	0	2 666 667	0	0	0	0
07/08/2029	09/08/2029	09/11/2029	09/11/2029	0	0	2 666 667	0	0	0	0
07/11/2029	09/11/2029	11/02/2030	11/02/2030	0	0	2 666 667	0	0	0	0
07/02/2030	11/02/2030	09/05/2030	09/05/2030	0	0	2 000 000	0	0	0	0
07/05/2030	09/05/2030	09/08/2030	09/08/2030	0	0	2 000 000	0	0	0	0
07/08/2030	09/08/2030	11/11/2030	11/11/2030	0	0	0	0	0	0	0

Période brisée

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

Organiser la transaction.

Annexes

- Valorisation couvertures existantes
- Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Valorisation des couvertures en vie

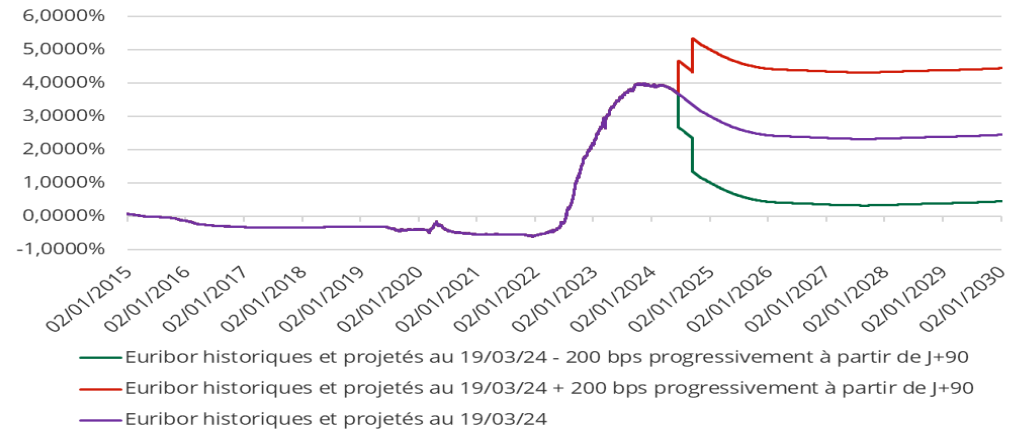
Date : 06/03/2024

Allocation/Link ID	Strategy ID	Trade ID	Counterparty	Trade	Effective	Maturity	Trade Type	Strike	Index	Initial Notional	Outstanding Notional
Derivatives - Cap											
LCL01-D	LCL01-D	1	LCL	07-Oct-21	08-Sep-21	08-Sep-25	BUY	Cap	1,0000%	Euribor3m EUR	2 244 000,00 EUR
											1 600 500,00
											1 600 500,00
										TOTAL	1 600 500,00

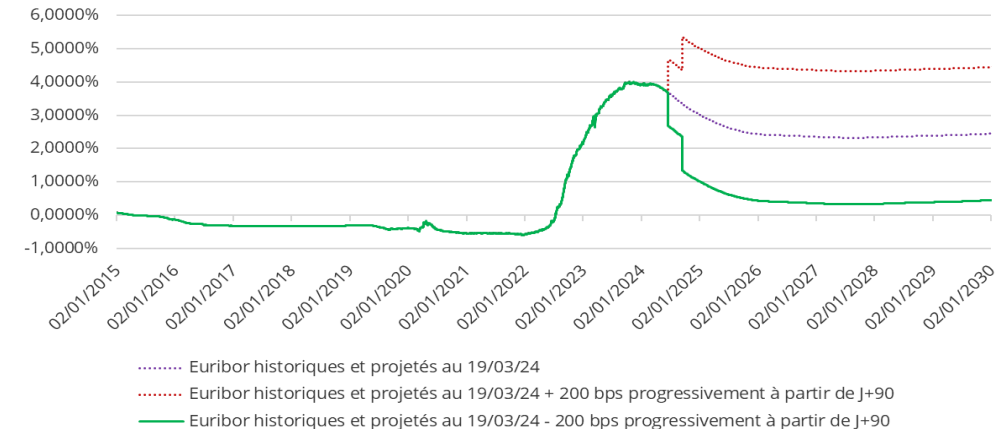
Valuation					
EUR					
Fair Value *		Intrinsic Value	Time Value	Fair Value **	Accrued Interests
3,47%	55 561,57	55 275,44	286,13	43 891,56	11 670,01
	55 561,57	55 275,44	286,13	43 891,56	11 670,01
	55 561,57	55 275,44	286,13	43 891,56	11 670,01

Courbes des Euribor utilisés pour les simulations de frais financiers

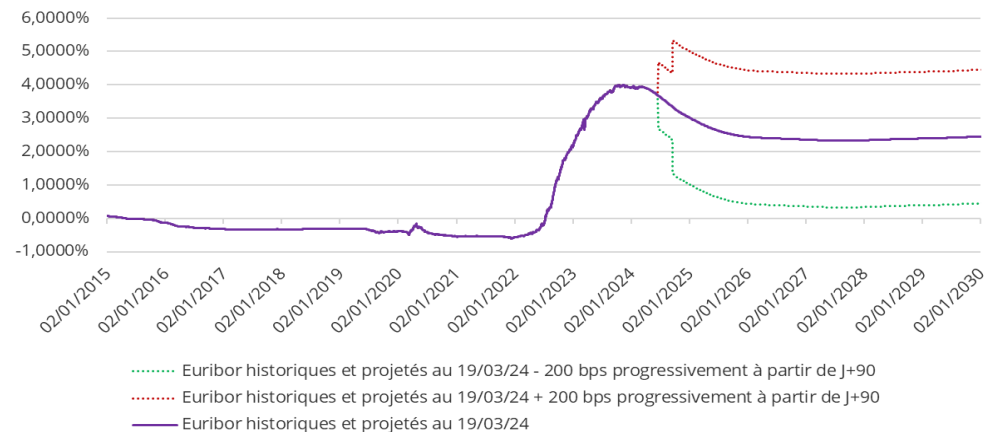
Trois scénarios d'Euribor



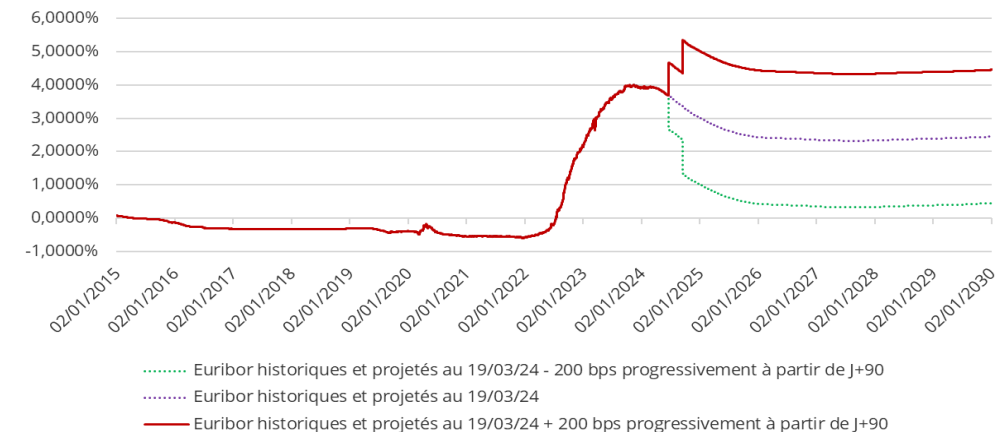
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Clauses contractuelles

Financement

CONTRAT DE CREDITS EN DATE DU 9 FEVRIER 2024

FOALKS GROUP
(Emprunteur)

- et -

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
(Underwriter et Arrangeur)

- et -

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
(Agent)

- et -

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE
(Prêteurs)



ARTICLE 2. LES CREDITS

2.1 Montant des Crédits

Selon les termes et conditions du Contrat, les Prêteurs mettent à la disposition de l'Emprunteur les Crédits suivants :

- (a) le Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant global en principal de 6.000.000 (six millions) euros, composé de :
 - (i) la Tranche A d'un montant en principal de 4.000.000 (quatre millions) euros ; et
 - (ii) la Tranche B d'un montant en principal de 2.000.000 (deux millions) euros.
- (b) le Crédit Croissance Externe Non Confirmé, sous réserve de sa confirmation, d'un montant en principal de 2.000.000 (deux millions) euros.

2.2 Objet des Crédits

Le Crédit d'Acquisition et de Refinancement a pour objet :

- (a) le financement partiel du Prix d'Acquisition et des frais afférents ; et
- (b) le financement du prix d'Acquisition 2 Oaklen et le refinancement de l'Endettement Refinancé.

Le Crédit Croissance Externe Non Confirmé a pour objet, sous réserve de confirmation :

- (a) le financement ou le refinancement (dans les 12 mois suivant la date de réalisation de l'Opération de Croissance Externe Autorisée concernée) total ou partiel du prix d'acquisition (et, le cas échéant, des frais y afférents) de toute Cible Eligible acquise dans le cadre d'une Opération de Croissance Externe Autorisée par l'Emprunteur ; et/ou
- (b) le financement total ou partiel de toute Avance Croissance Externe à consentir par l'Emprunteur à toute Filiale, elle-même destinée au financement ou refinancement (dans les 12 mois suivant la date de réalisation de l'Opération de Croissance Externe Autorisée concernée) total ou partiel du paiement du prix d'acquisition (et, le cas échéant, des frais y afférents) de toute Opération de Croissance Externe Autorisée réalisée par ladite Filiale.

L'Emprunteur s'interdit toute autre utilisation des Crédits. Aucune Partie Financière n'est tenue de surveiller ou de vérifier l'utilisation faite par l'Emprunteur des Crédits ou ne saurait encourir de responsabilité à cet égard.

Clauses contractuelles

Remboursement

ARTICLE 4. REMBOURSEMENT DES CREDITS

4.1 Remboursement normal des Crédits

Sans préjudice de l'Article 4.2 (*Remboursement anticipé et annulation des Crédits*), l'Emprunteur remboursera à l'Agent les sommes mises à disposition au titre des Crédits selon les stipulations ci-dessous.

4.1.1 Remboursement normal du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

(a) Remboursement de la Tranche A

La Tranche A sera remboursée, en principal, selon l'échéancier ci-dessous :

Date de remboursement	Échéance en principal (€)	Capital restant dû (€)
9 février 2025	666.666	3.333.334
9 février 2026	666.666	2.666.668
9 février 2027	666.667	2.000.001
9 février 2028	666.667	1.333.334
9 février 2029	666.667	666.667
9 février 2030	666.667	0

L'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité du principal de la Tranche A et payé les intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires y afférents au plus tard le 9 février 2030 (la "Date d'Echéance Finale Tranche A").

(b) Remboursement de la Tranche B

La Tranche B sera remboursée, en principal, en une seule échéance, le 9 août 2030 (la "Date d'Echéance Finale Tranche B").

A la Date d'Echéance Finale Tranche B, l'Emprunteur devra avoir remboursé l'intégralité du principal de la Tranche B et payé les intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires y afférents.

4.1.2 Remboursement normal du Crédit Croissance Externe Non Confirmé

Sous réserve de sa confirmation, les mises à disposition du Crédit Croissance Externe Non Confirmé effectuées :

- (i) entre la Date de Confirmation et la première date anniversaire de la date de signature du Contrat (exclue) seront consolidées à cette date (la "Première Date de Consolidation") et amorties en 5 échéances annuelles égales en principal, intervenant aux mêmes dates d'échéance annuelles que celles de la Tranche A, étant précisé que la première échéance interviendra le 9 février 2026 et la dernière le 9 février 2030 (la "Date d'Echéance Finale Crédit Croissance Externe Non Confirmé") ;
- (ii) entre la première date anniversaire de la date de signature du Contrat (inclue) ou la Date de Confirmation (inclue) si celle-ci intervient après la Première Date de Consolidation, et la première des dates suivantes (i) la date limite de la Période d'Utilisation du Crédit Croissance Externe Non Confirmé (exclue) ou (ii) la deuxième date anniversaire du Contrat (exclue), seront consolidées à la deuxième date anniversaire de la date de signature du Contrat (la "Deuxième Date de Consolidation") et amorties en 4 échéances annuelles égales en principal, intervenant aux mêmes dates d'échéance annuelles que celles de la Tranche A, étant précisé que la première échéance interviendra le 9 février 2027 et la dernière à la Date d'Echéance Finale Crédit Croissance Externe Non Confirmé ;
- (iii) entre la deuxième date anniversaire de la date de signature du Contrat (inclue) et la date limite de la Période d'Utilisation du Crédit Croissance Externe Non Confirmé (exclue) seront consolidées à cette date (la "Troisième Date de Consolidation") et amorties en 3 échéances annuelles égales en principal, intervenant aux mêmes dates d'échéance annuelles que celles de la Tranche A, étant précisé que la première échéance interviendra le 8 février 2028 et la dernière à la Date d'Echéance Finale Crédit Croissance Externe Non Confirmé.

L'Agent communiquera un échéancier à l'Emprunteur et aux Prêteurs dans les meilleurs délais suivant chacune des dates de consolidation du Crédit Croissance Externe Non Confirmé.

Clauses contractuelles

Intérêts

ARTICLE 5. INTERETS

5.1 Taux d'Intérêts

Le taux d'intérêts (le "**Taux d'Intérêts**") applicable à chaque Crédit (et s'agissant du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, à chaque Tranche) correspond à la somme du Taux de Référence déterminé pour la Période d'Intérêts concernée, majoré de la Marge applicable.

Pour les besoins du présent Article :

"**Taux de Référence**" ou "**EURIBOR**" désigne, pour chaque Période d'Intérêts, l'*Euro Interbank Offered Rate (EURIBOR)*, soit le taux interbancaire offert en euros, exprimé sous forme de taux annuel sur une base de trois cent soixante (360) jours, tel qu'administré par l'Institut Européen des Marchés Monétaires (ou toute autorité qui s'y substituerait) et diffusé actuellement sur la page EURIBOR01 de l'écran Thomson Reuters (ou toute page qui s'y substituerait sur l'écran Thomson Reuters), aux environs de onze heures (11h00) 2 Jours Ouvrés avant le premier jour de cette Période d'Intérêts, auquel des dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro pour une durée égale à celle de ladite Période d'Intérêts, étant précisé que :

(a) dans l'hypothèse où ce taux ne serait pas disponible pour la durée de la Période d'Intérêts considérée ou ne serait pas diffusé sur l'écran Thomson Reuters pour la Période d'Intérêts considérée :

(i) il lui sera substitué un taux (arrondi, s'il y a lieu, à la quatrième décimale supérieure) déterminé par interpolation linéaire entre (aa) le taux diffusé sur l'écran Thomson Reuters pour la plus longue période pour laquelle ce taux est diffusé et qui est inférieure à la Période d'Intérêts considérée et (bb) le taux diffusé sur l'écran Thomson Reuters pour la plus courte période pour laquelle ce taux est diffusé et qui est supérieure à la Période d'Intérêts considérée, chacun aux environs de onze heures (11h00) 2 Jours Ouvrés avant le premier jour considéré ("EURIBOR Interpolé") ; ou

(ii) s'il n'est pas possible de calculer un EURIBOR Interpolé, il lui sera substitué un taux calculé par l'Agent, égal à la moyenne arithmétique (arrondie, s'il y a lieu,

à la quatrième décimale supérieure) des Cotations fournies par les Banques de Référence à la demande de l'Agent vers onze heures trente (11h30) 2 Jours Ouvrés avant le premier jour auquel des dépôts en euros sont offerts par les Banques de Référence à des banques de premier rang sur le marché interbancaire européen pour la même durée que celle de la Période d'Intérêts considérée ;

(b) en cas de survenance d'un Événement de Remplacement, l'EURIBOR sera remplacé par l'Indice de Remplacement et toute référence à l'EURIBOR dans le Contrat sera considérée comme faisant référence à l'Indice de Remplacement ; et

(c) si l'EURIBOR ou l'un des taux visés aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus est inférieur à zéro (0), (i) il sera réputé être égal à zéro (0) et (ii) l'Emprunteur reconnaît et accepte qu'aucun Prêteur ne lui sera redevable de sommes à ce titre et que la Marge applicable sera intégralement due aux Prêteurs.

"**Marge**" désigne le taux, exprimé en taux annuel, pris en compte pour le calcul des intérêts de chaque Crédit (et s'agissant du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, de chaque Tranche) au titre de chaque Période d'Intérêts concernée, soit (i) pour ce qui concerne la Tranche A, 2,20% l'an, (ii) pour ce qui concerne la Tranche B, 2,60% l'an et (iii) pour ce qui concerne le Crédit Croissance Externe Non Confirmé 2,20% l'an.

Pour la première fois sur la base des comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2024, puis annuellement sur la base des comptes consolidés du Groupe des exercices sociaux ultérieurs, la Marge prise en compte pour le calcul des intérêts dus par l'Emprunteur au titre de chaque Crédit (et s'agissant du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, de chaque Tranche), sera, en fonction du Ratio de Levier (R1), porté aux taux suivants :

Ratio de Levier (R1)	Marge applicable à la Tranche A et au Crédit Croissance Externe Non Confirmé	Marge applicable à la Tranche B
$R1 > 3,00$	2,40%	2,80%
$2,00 < R1 \leq 3,00$	2,20%	2,60%
$R1 \leq 2,00$	2,00%	2,40%

Clauses contractuelles

Intérêts

5.2 Périodes d'Intérêts

Les intérêts de chaque Crédit (et s'agissant du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, de chaque Tranche) seront calculés par référence à des périodes d'intérêts déterminées conformément aux stipulations suivantes (chacune une "Période d'Intérêts").

Pour le calcul des intérêts, la durée du Crédit Croissance Externe Non Confirmé et de chaque Tranche du Crédit d'Acquisition et de Refinancement est divisée en Périodes d'Intérêts d'une durée de 3 mois, étant précisé que :

- (i) la première Période d'Intérêts du Crédit d'Acquisition et de Refinancement commencera à courir à la date de signature du Contrat (inclusive) et s'achèvera le 9 mars 2024 (exclu) ;
- (ii) la deuxième Période d'Intérêts du Crédit d'Acquisition et de Refinancement commencera à compter du 9 mars 2024 (inclus) et s'achèvera le 9 avril 2024 (exclu) ;
- (iii) la troisième Période d'Intérêts du Crédit d'Acquisition et de Refinancement commencera à courir à compter du 9 avril 2024 (inclus) et s'achèvera le 9 mai 2024 (exclu) ;
- (iv) la première Période d'Intérêts de chaque mise à disposition au titre du Crédit Croissance Externe Non Confirmé commencera à courir à la date de mise à disposition concernée et s'achèvera le dernier jour de la Période d'Intérêts en cours au titre de chaque Tranche du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, de sorte que les Dates de Paiement d'Intérêts coïncident ;
- (v) chaque nouvelle Période d'Intérêts commencera le dernier jour (inclus) de la Période d'Intérêts précédente, et se terminera le dernier jour (exclu) de la Période d'Intérêts concernée, de manière à ce que les Périodes d'Intérêts se succèdent sans interruption ni chevauchement, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour ;
- (vi) la dernière Période d'Intérêts commencera à l'issue de la Période d'Intérêts immédiatement précédente et prendra fin à la date d'échéance finale applicable ; et
- (vii) si une Période d'Intérêts doit prendre fin un jour autre qu'un Jour Ouvré, elle prendra fin le Jour Ouvré suivant à condition que celui-ci tombe dans le même mois, et dans le cas contraire prendra fin le Jour Ouvré précédent.

5.3 Calcul des intérêts

Pour chaque Crédit (et s'agissant du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, chaque Tranche), les intérêts dus seront calculés par l'Agent en multipliant le montant total de l'encours du Crédit ou de la Tranche concernée par le Taux d'Intérêts applicable, et par le nombre réel de jours de la Période d'Intérêts concernée (premier jour inclus et dernier jour exclu), sur la base d'une année de 360 jours.

5.4 Paiement des intérêts

L'Emprunteur devra payer les intérêts courus sur chaque Crédit (et s'agissant du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, chaque Tranche), le dernier jour de chaque Période d'Intérêts (une "Date de Paiement d'Intérêts").

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

9.2 Engagements financiers

L'Emprunteur s'engage à :

(a) *Couverture des Crédits* : souscrire avec une ou plusieurs banques de couverture un ou plusieurs contrats de couverture contre le risque de hausse des taux d'intérêts pour un montant notionnel égal au minimum à 60% de l'encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, pour une durée de 4 ans minimum à compter de la date de sa(leur) conclusion et permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences d'une hausse du Taux de Référence de plus de 150 points de base par rapport à sa valeur à la date de signature du Contrat et en justifier à l'Agent dans un délai de 4 mois à compter de la date de signature du Contrat.

(ix) "**Banque(s) de Couverture**" désigne tout(tous) établissement(s) de crédit ou institution(s) financière(s) devant conclure le(s) contrat(s) de couverture avec l'Emprunteur conformément aux stipulations de l'Article 9.2(a) (*Couverture des Crédits*) du Contrat, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur (ou Affilié d'un Prêteur), elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur (ou d'Affilié d'un Prêteur) à la date de conclusion/maintien et/ou renouvellement du ou des contrat(s) de couverture concerné(s).

A compter de chaque Date de Consolidation ou à compter de chaque mise à disposition du Crédit Croissance Externe Non Confirmé, selon le choix de l'Emprunteur du Crédit Croissance Externe Non Confirmé, l'Emprunteur s'engage également à souscrire avec une ou plusieurs Banques de Couverture un ou plusieurs contrats de couverture contre le risque de hausse des taux d'intérêts pour un montant notionnel égal au minimum à 60% de l'encours du Crédit Croissance Externe Non Confirmé, pour une durée de 4 ans minimum à compter de la date de sa(leur) conclusion, permettant de couvrir l'Emprunteur contre les conséquences d'une hausse du Taux de Référence de plus de 150 points de base par rapport à sa valeur à la Date de Confirmation et à justifier à l'Agent de la conclusion de ce ou ces Contrat(s) de Couverture dans un délai de 4 mois à compter de la mise à disposition concernée du Crédit Croissance Externe Non Confirmé.

Sur la base de conditions de marché équivalentes, l'Emprunteur s'engage à souscrire le ou les contrat(s) de couverture prioritairement auprès de l'un ou de plusieurs des Prêteurs (ou leurs Affiliés) lequel (ou lesquels) bénéficiera (ont) d'un droit de premier alignement en cas d'offre mieux-disante émanant d'autres banques ou établissements financiers ;

Clauses contractuelles

Défaut croisé

(i) *Défaut croisé - Défaut de paiement :*

(i) la survenance d'un défaut de paiement ou déclaration d'exigibilité anticipée au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que les Crédits) souscrit par l'Emprunteur ou l'une de ses Filiales auprès d'un Prêteur, sauf accord du créancier concerné (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce) ou contestation de bonne foi, sérieuse, fondée et non dilatoire dudit paiement par l'Emprunteur ou la Filiale de l'Emprunteur concernée, dûment justifiée à l'Agent

(ii) la survenance d'un défaut de paiement ou déclaration d'exigibilité anticipée au titre de tout acte ou contrat relatif à un Endettement Financier (autre que les Crédits ou une Dette Subordonnée) souscrit par l'Emprunteur ou l'une de ses Filiales auprès d'un établissement autre qu'un Prêteur, sauf accord du créancier concerné (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce) ou contestation de bonne foi, sérieuse, fondée et non dilatoire dudit paiement par l'Emprunteur ou la Filiale de l'Emprunteur concernée, dûment justifiée à l'Agent

(iii) la survenance d'un défaut de paiement au titre de tout acte ou contrat relatif à tout ou partie d'une dette (autre qu'un Endettement Financier), dès lors qu'il représente un montant unitaire ou cumulé supérieur à 100.000 (cent mille) euros ; sauf accord du créancier concerné (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce) ou contestation de bonne foi, sérieuse, fondée et non dilatoire dudit paiement par l'Emprunteur ou la Filiale de l'Emprunteur concernée, dûment justifiée à l'Agent ;

(iv) la survenance d'un cas de défaut, un défaut de paiement, un cas d'exigibilité anticipée (quel que soit sa dénomination) ou une déclaration d'exigibilité anticipée au titre de toute Dette Subordonnée.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

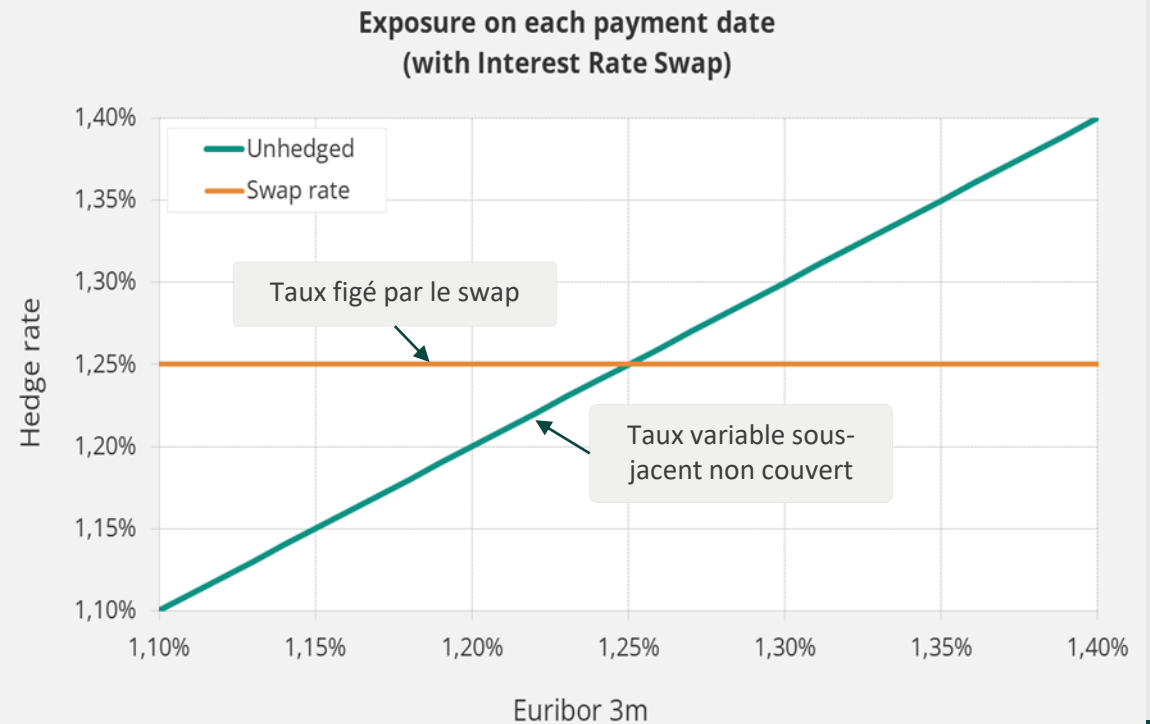
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

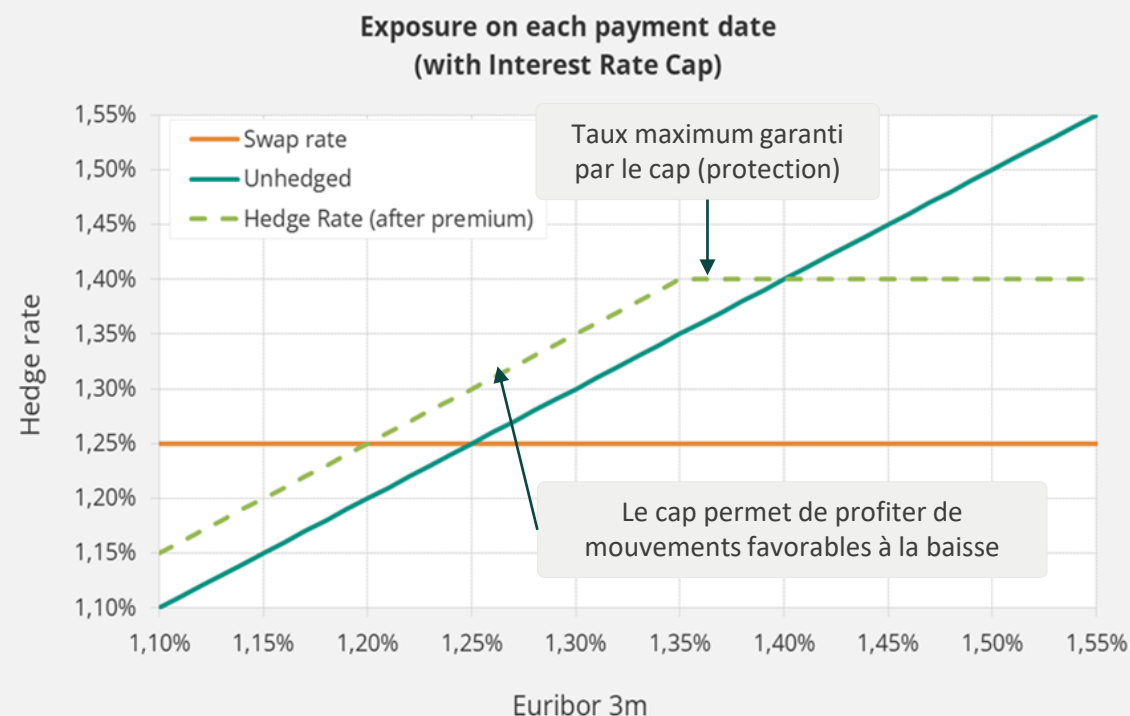
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

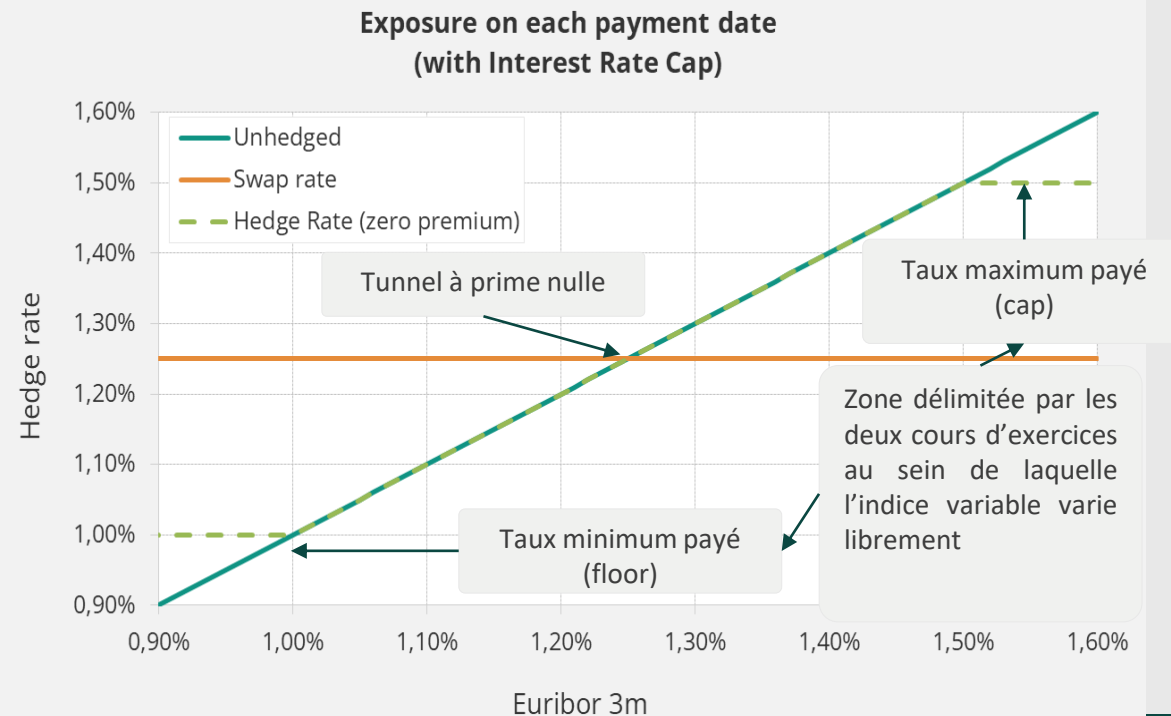
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

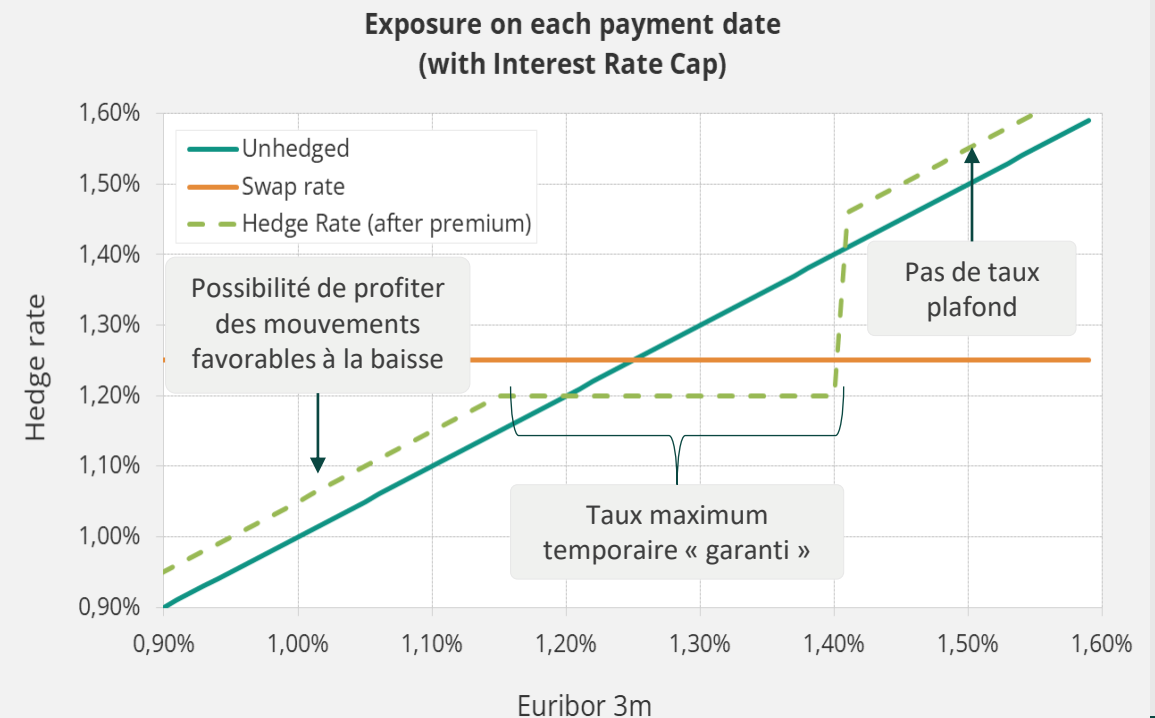
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

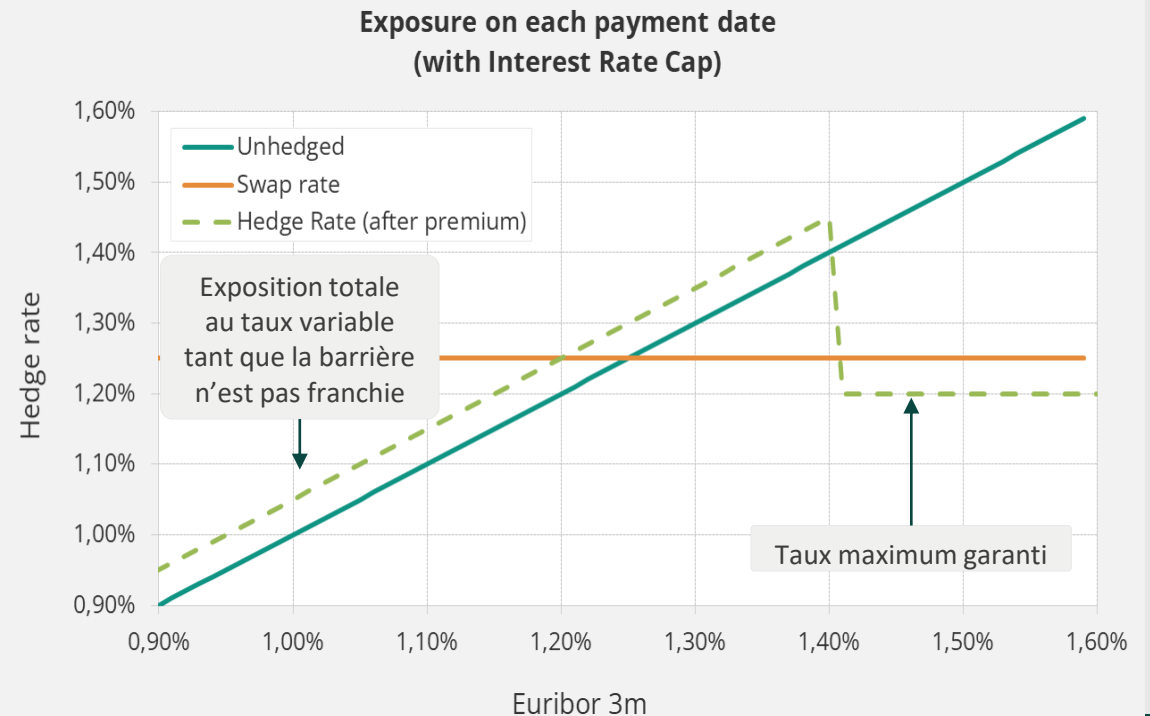
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

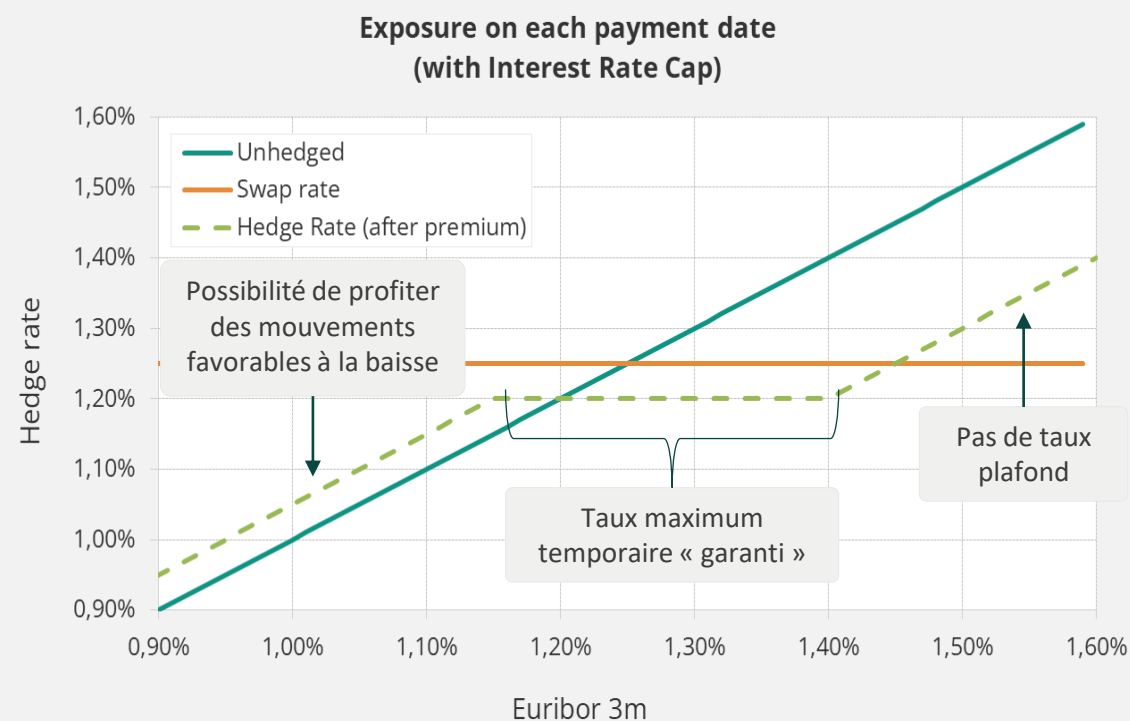
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.